



**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS**

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 10 décembre 2021
Convocation du : 3 décembre 2021
Conseillers en exercice : 35
Conseillers présents : 12

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, le dix décembre à dix neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Ville d'ARMENTIERES se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Bernard HAESBROECK, Maire.

PRESENTS : M. MONPAYS, Mme GUSTIN, M. MARIE, Mme LEROUX
Mme DE PARIS, Mme COBBAERT, M. MERTEN, Mme DUBREU, M. LANDLER,
M. PLOUY, Mme HALOS

EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR : M. DERONNE et M. QUESTE,
M. BLACTOT et Mme MARZAK-AFFAOUI, M. AIT EL HAJ et Mme PRINGUEZ,
Mme LERNER-BERTRAND et Mme TANGHE, M. PICKEU et M. VANNESTE,
M. CATTOIRE et Mme CASIER, M. DEBUISSON et M. BRUNET, M. BAILLEUL et
Mme NAEYE, Mme DELANNOY-CUISINIER et Mme DELESTREZ, M. DERUYTER
et Mme BAURANCE, M. VANGAEVEREN et M. BAILLON, M. TISON ont délégué
respectivement pour les représenter M. HAESBROECK, Mme COBBAERT,
Mme DE PARIS, Mme DUBREU, M. MARIE, Mme GUSTIN, M. MERTEN,
M. MONPAYS, Mme LEROUX, M. PLOUY, M. LANDLER, Mme HALOS
conformément à l'article L. 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

SECRETARE DE SEANCE : Mme DUBREU

DE21.133

FINANCES
ACOMPTES SUR SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS
INFÉRIEURES A 23 000 €
PREMIER TRIMESTRE 2022

Autorisation - Approbation

☞

En début d'année et avant le vote du budget primitif, se pose le problème du fonctionnement de certaines associations qui ont besoin d'un minimum de trésorerie pour fonctionner ou d'autres ayant souscrit au dispositif « Chèques emplois associatifs » qui ont besoin d'un minimum de trésorerie pour rémunérer leurs encadrants au cours du premier trimestre de l'année nouvelle.

L'instruction interministérielle n° 85.147 MO du 20 novembre 1985 ne permet d'exécuter les dépenses concernant l'attribution de subventions que sur décision individuelle d'attribution égale à 25 % du montant inscrit au budget primitif 2021 et à condition que les montants soient par la suite repris ou éventuellement complétés lors du vote du budget 2022.

C'est pourquoi il est soumis à l'approbation du Conseil Municipal les acomptes suivants :

<u>Nature Fonction</u>	<u>Nom de l'association</u>	<u>BP 2021</u>	<u>Acompte 2022</u>
6574/01	Amicale du Personnel	8 350 €	2 088 €
6574/40	Foyer de jeunes « Le Zodiaque »	2 589 €	647 €
	Centre Pugilistique	4 715 €	1 179 €
	Cyclo Club	6 393 €	1 598 €
	Hand Ball Club		
	- subvention fonctionnement	3 278 €	820€
	- chèques emploi associatifs	1 814 €	454 €
	Société La Jeune Garde		
	- subvention fonctionnement	4 442 €	1 111 €
	- chèques emploi associatifs	9 750 €	2 438 €
	Société Municipale de Lutte		
	- subvention fonctionnement	309 €	77 €
	- chèques emploi associatifs	1 919 €	480 €

6574/40	Sports Ouvriers Armentériois Natation		
	- subvention fonctionnement	2 581 €	645 €
	- chèques emploi associatifs	1 575 €	394 €
	Club Escrime		
	- chèques emploi associatifs	735 €	184 €

Le versement des acomptes sera décomposé ainsi :

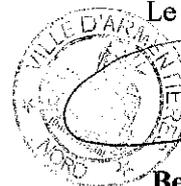
Nom de l'association	25 janvier 2022	25 février 2022	25 mars 2022
Amicale du Personnel	696 €	696 €	696 €
Foyer de jeunes « Le Zodiaque »	216 €	216 €	215 €
Centre Pugilistique	393 €	393 €	393 €
Cyclo Club	533 €	533 €	532 €
Hand Ball Club	274 €	273 €	273 €
Hand Ball Club CEA	152 €	151 €	151 €
Société La Jeune Garde	371 €	370 €	370 €
Société La Jeune Garde CEA	813 €	813 €	812 €
Société Municipale de Lutte	26 €	26 €	25 €
Société Municipale de Lutte CEA	160 €	160 €	160 €
Sports Ouvriers Armentériois Natation	215 €	215 €	215 €
Sports Ouvriers Armentériois Natation CEA	132 €	131 €	131 €
Club Escrime CEA	62 €	61 €	61 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver les versements ci-dessus proposés.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Ainsi fait et délibéré
comme ci-dessus,

Pour expédition/conforme,
Le Maire,



Bernard HAESBROECK
Vice-Président de la Métropole
Européenne de Lille